

LUNDI 27 JUIN 2022

Un million d'euros en soutien à la filière avicole frappée par la crise aviaire

Lors de la séance publique du 27 juin 2022 dédiée à l'examen du budget supplémentaire, le Conseil départemental des Deux-Sèvres a ouvert une enveloppe d'un million d'euros en soutien à la filière avicole frappée par la crise aviaire.

En Deux-Sèvres, au 7 juin 2022, on dénombrait 56 foyers épidémiques dont 53 élevages commerciaux et 3 basses-cours principalement situés sur le territoire au nord-ouest de Niort. Si le repeuplement a débuté, la filière avicole deux-sévrienne forte de 850 exploitations et de 4 000 emplois de l'amont à l'aval ne retrouvera pas une activité normale avant 2023. De plus, la menace d'une fuite de la main-d'œuvre et l'impact de la hausse du coût des matières premières sur le prix de l'alimentation animale viennent encore plus fragiliser la filière.

Aussi, en plus d'avoir activé le **RSA dérogatoire pour les éleveurs sinistrés**, la collectivité départementale s'engage aux côtés des acteurs de la filière avicole via un plan d'actions en deux volets. Le premier pour panser les plaies financières des élevages sinistrés, le second pour tenter d'enrayer les futures épizooties.

Aussi, l'enveloppe attribuée permettra d'amortir **les coûts d'analyse préalables aux mouvements d'animaux** à destination de la commercialisation pour les exploitations situées dans les zones réglementées. Elle se répartira majoritairement entre des élevages de pigeons et de volailles vendant en circuits-courts. Ces derniers effectuant des départs à l'abattoir en petits lots, de manière rapprochée, ont été forcés de pratiquer des tests à répétition.

L'enveloppe débloquée permettra, dans le cadre d'une concertation avec la Région, de participer à la mise en œuvre d'un **protocole de surveillance** dont le laboratoire interdépartemental Qualyse serait acteur. Un soutien pourrait également être apporté aux actions de prévention et de biosécurité dans les élevages avicoles et les industries agro-alimentaires. Les mesures sont en cours d'élaboration en fonction du cadre d'intervention de l'Etat.